Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
06 OCT. 2023

Ville de
SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°85/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Date de la convocation **:**
Le 25 sept 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	23
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

En cours de Séance :

Présents	33
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, (procuration à M. ADELE Claude), NAPOLY Raymond, Mme CARIN Jocelyne (procuration à M ARETO Joseph), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne).

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. FERDINAND Thierry, Mme MENCE Marielle, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA) DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

SIGNATURE DE BAIL POUR LA LOCATION D'UNE PROPRIETE RURALE EN VUE DE LA DELOCALISATION DE LA FERME D'INSERTION ET ACTIVITES CONNEXES

Le Maire expose :

La ville de Saint-Joseph a dans son projet de territoire, l'ambition d'accompagner le confortement et le développement de l'agriculture périurbaine au sein de l'espace de l'Agglomération Centre et plus largement sur l'ensemble de la Martinique. La reconstruction prévue à court terme, d'un marché couvert en centre bourg permettant d'organiser et promouvoir de nouvelles perspectives d'écoulement de production pour les exploitants installés sur la commune et ses alentours, viendra asseoir cette stratégie de développement local.

C'est en toute cohérence avec cette vision de développement et d'aménagement du territoire, que la ville souhaite faire évoluer son outil de ferme agricole d'insertion en mettant notamment l'accent sur la valorisation des plantes médicinales et variétés végétales tombées dans l'oubli. En effet, l'installation somme toute limitée faisant office de ferme d'insertion actuellement implantée au quartier Rosière, mobilisant qui plus est, un emplacement amené à recevoir normalement un programme de logements conventionnés ; n'est pas à la mesure du défi de resocialisation à relever en faveur de toute une frange de la population Joséphine.

Les investigations et négociations menées par la ville ont abouti à une proposition de bail avec la SCEA La Fantaisie et son gérant, Monsieur Eric JEUNE pour la location d'une propriété sise « Habitation Fantaisie », cadastrée B 680 d'une surface de 11 ha 28 a 14 ca.

Il est convenu avec la SCEA La Fantaisie, de conclure un contrat de bail sur une durée de vingt ans (20 ans) moyennant un loyer fixe au montant de VIGNT MILLE EUROS (20 000 €) pour la durée totale de la location.

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER la location de la propriété rurale cadastrée section B n° 680, située au lieu-dit « Habitation Fantaisie »,

D'AUTORISER le maire à entreprendre toutes démarches, signer tous documents et actes en vue de la contractualisation du bail.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 octobre 2023

Le Maire

Yan MONPLAISIR

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le